

DÉPARTEMENT
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT
ET CANTON
DE RETHEL

COMMUNE
DE
COUCY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE COUCY



SEANCE DU 20 MARS 2026

Présidence:

- David POTIER, Maire

Présents :

- Vincent BONNEVIE, Brigitte GENEVOIS, Michel DELSUC, Brigitte THOIN, Denis FOSSIER, Daniel VERGNEAUX, Charline MILLER, Sylvie GENTILINI, Monique CHAUSSON, Brigitte FERY, Jean-Luc BUTEUX, Fabrice DUMAY, Adeline LARCHER

Absent ou excusé :

- Fabien RAELLE, pouvoir donné à Denis FOSSIER

La séance débute à 18 H 30

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Coucy proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 Mars 2026, se sont réunis dans la salle de la Mairie de la commune sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, conformément aux articles L2121-10 et 2122-8 du code des Communes.

Étaient Présents : MM les Conseillers Municipaux : David POTIER, Vincent BONNEVIE, Brigitte GENEVOIS, Michel DELSUC, Brigitte THOIN, Denis FOSSIER, Daniel VERGNEAUX, Charline MILLER, Sylvie GENTILINI, Monique CHAUSSON, Brigitte FERY, Jean-Luc BUTEUX, Fabrice DUMAY, Adeline LARCHER

Absent excusé : Fabien RAELLE (pouvoir à Denis FOSSIER)

La séance a été ouverte sous la présidence de M. David POTIER, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

Les Conseillers Municipaux : David POTIER, Vincent BONNEVIE, Brigitte GENEVOIS, Michel DELSUC, Brigitte THOIN, Denis FOSSIER, Daniel VERGNEAUX, Charline MILLER, Sylvie GENTILINI, Monique CHAUSSON, Brigitte FERY, Jean-Luc BUTEUX, Fabrice

DUMAY, Adeline LARCHER, Fabien RAELLE, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur Daniel VERGNEAUX, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, a pris ensuite la Présidence de la séance.

Le Président de la séance a proposé à Adeline LARCHER, la plus jeune des membres du Conseil Municipal, d'être la secrétaire, ce qu'elle a accepté

ÉLECTION DU MAIRE **1^{er} Tour de scrutin**

Le président a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L2121-7 et 2122-8 du Code Général des collectivités Territoriales.

La présidente fait appel à candidature pour la fonction de Maire :

- 1 candidat : David POTIER

Chaque Conseiller a procédé à l'opération de vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- A déduire, les bulletins litigieux / nuls / blancs : 2
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

A obtenu :

- M. David POTIER : 13 voix

Le Président, Daniel VERGNEAUX a immédiatement proclamé David POTIER, comme Maire. Celui-ci a directement été installé.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire rappelle qu'il est possible d'élire jusqu'à 4 adjoints et propose de fixer le nombre d'adjoints à 3

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de fixer à trois le nombre des Adjoints

Vote à l'unanimité

ÉLECTION DES ADJOINTS 1^{er} Tour de scrutin

Le Maire informe que depuis ce nouveau mandat, il convient de voter pour une liste d'adjoints et non plus adjoint par adjoint comme auparavant. La liste doit aussi alterner les candidats en fonction de leur genre.

Une seule liste est présentée au vote, composée comme suit :

- Michel DELSUC
- Brigitte GENEVOIS
- Daniel VERGNEAUX

Chaque Conseiller a procédé à l'opération de vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- A déduire, les bulletins litigieux / nuls / blancs : 6
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 5

La liste de Michel DELSUC, Brigitte GENEVOIS et Daniel VERGNEAUX a obtenu 9 voix. Les 3 candidats ont été proclamés adjoints, dans l'ordre de présentation et ont été immédiatement installés

FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le montant indemnitaire du Maire est dorénavant fixé par la loi et qu'il n'a pas lieu d'être débattu en Conseil Municipal.

Il indique que le montant correspond à 44% de l'indice brut 1027, soit 1821 €.

Il précise que dans un souci d'économie budgétaire il ne souhaite pas percevoir l'intégralité de l'indemnité prévue par l'article L2123-23 du code général des collectivités territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que l'indemnité du Maire soit revue à la baisse soit : 36% de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 1480 € brut.

Vote à l'unanimité

FIXATION DES INDEMNITÉS DES ADJOINTS

Le Maire informe les membres présents du montant maximum des indemnités que peuvent percevoir des adjoints, à savoir, 11,77% de l'indice 1027, soit 484 € brut.

Il indique que conformément à ses engagements, il souhaite que la mise en place de la nouvelle équipe Municipale et particulièrement, des adjoints et conseillers délégués se fasse tout en maîtrisant les dépenses de la commune et propose donc, en accord avec les adjoints, de ne pas attribuer le montant maximum des indemnités.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal fixe les indemnités des Adjoints comme suit : 7,2 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit environ 296 € Brut

Vote à l'unanimité

FIXATION DES INDEMNITÉS DES CONSEILLERS DELEGUES

Le Maire informe les membres présents, qu'il prendra un arrêté de délégation pour un conseiller en charge de la gestion de la salle des fêtes (États des lieux hebdomadaires d'entrée et de sortie notamment)

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal fixe les indemnités des conseillers délégués comme suit : 7,1 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit environ 292 € Brut

Vote à l'unanimité

DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE

Le Maire expose à l'assemblée la possibilité de lui déléguer certaines compétences, pour des raisons d'efficacité et de bonne administration (ne pas alourdir inutilement les débats avec des points relevant de la gestion quotidienne).

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide d'accorder les délégations suivantes :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics communaux.
- Prendre toutes les décisions concernant l'acquisition de matériel, équipement ou des travaux dans la limite des crédits budgétaires
- Décider de la conclusion de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- Exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions y compris pour les constitutions de parties civiles

Vote à l'unanimité

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Les listes pourront être complétées par des habitants de Coucy

COMMISSION DES TRAVAUX ET SECURITE ROUTIERE :

- Jean-Luc BUTEUX, Michel DELSUC, Vincent BONNEVIE, Daniel VERGNEAUX, Brigitte GENEVOIS

COMMISSION COMMUNICATION :

- Brigitte GENEVOIS, Sylvie GENTILINI

La liste sera complétée par des habitants de Coucy

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE :

- Vincent BONNEVIE, Brigitte THOIN, Brigitte GENEVOIS, Daniel VERGNEAUX, Michel DELSUC, Fabrice DUMAY, Monique CHAUSSON, Jean-Luc BUTEUX

COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE :

- Sylvie GENTILINI, Brigitte THOIN, Brigitte GENEVOIS, Monique CHAUSSON, Adeline LARCHER, Brigitte FERY, Charline MILLER

COMMISSION DES IMPOTS :

- Sylvie GENTILINI, Jean-Luc BUTEUX, Michel DELSUC, Daniel VERGNEAUX, Charline MILLER, Brigitte THOIN

COMMISSION D'ACTION SOCIALE :

- Denis FOSSIER, Michel DELSUC, Daniel VERGNEAUX, Brigitte THOIN, Brigitte GENEVOIS, Brigitte FERY, Charline MILLER

DESIGNATION DES MEMBRES PARTICIPANTS AUX INSTANCES EXTERIEURES

CHEMIN DE FER TOURISTIQUE :

- Daniel VERGNEAUX, Michel DELSUC

FEDERATION D'ENERGIE DES ARDENNES :

- Michel DELSUC, Daniel VERGNEAUX

SERVICE DE L'EAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

- Daniel VERGNEAUX, Michel DELSUC

DEMATERIALISATION DES CONVOCATIONS MUNICIPALES

Les Membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour recevoir les convocations des réunions par mail

QUESTIONS DIVERSES

- Pas de question diverse

La séance est levée à 20H15